

# Déclaration d'incorporation

conformément à la Directive machine CE 2006/42/CE, Annexe II, 1.B  
pour quasi-machines

**Fabricant:**

TROX GmbH  
Heinrich-Trox-Platz  
D-47504 Neukirchen-Vluyn

**Responsable de la documentation:**

TROX GmbH  
Produktmanagement  
Heinrich-Trox-Platz  
D-47504 Neukirchen-Vluyn

**Description et identification de la quasi-machine:**

Produit: Clapets de fermeture Série NAK (étanches aux gaz)  
Serie: NAK-E, NAK-P

Par la présente, nous déclarons que les produits mentionnés (quasi-machine) satisfont aux exigences essentielles de la directive machine 2006/42/CE suivantes:

1.2.1.; 1.2.3.; 1.3.; 1.5.1.; 1.5.16.; 1.5.3.; 1.6.3.

Nous déclarons également que les documentations techniques pertinentes ont été constituées conformément à l'annexe VII partie B.

Les documentations techniques pertinentes concernant la quasi-machine sont transmises par voie postale à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales.

**Une déclaration précisant expressément que la quasi-machine satisfait à l'ensemble des dispositions pertinentes des directives CE suivantes:**

2004/108/EG: (Compatibilité électromagnétique) Directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique et abrogeant la directive 89/336/CEE  
2006/95/EG: (Limites de tension) Directive du parlement européen et du conseil du 12 décembre 2006 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (version codifiée)

**Référence aux normes harmonisées visées à l'article 7, paragraphe 2:**

EN ISO 14121-1:2007 Sécurité des machines - Appréciation du risque - Partie 1: Principes (ISO 14121-1:2007)  
EN 349:1993 + A1 Sécurité des machines - Ecartements minimaux pour prévenir les risques d'écrasement de parties du corps humain  
EN 1037:1995 + A1 Sécurité des machines - Prévention de la mise en marche intempestive (Amendement)  
EN ISO 12100-1/A1:2009 Sécurité des machines - Notions fondamentales, principes généraux de conception - Partie 1: Terminologie de base, méthodologie  
EN ISO 12100-2:2003/A1 Sécurité des machines - Notions fondamentales, principes généraux de conception - Partie 2: Principes techniques  
EN ISO 13849-1:2008/AC Sécurité des machines - Parties des systèmes de commande relatives à la sécurité - Partie 1: Principes généraux de conception  
EN ISO 3741:2009 Acoustique - Détermination des niveaux de puissance acoustique émis par les sources de bruit à partir de la pression acoustique - Méthodes de laboratoire en salles réverbérantes (ISO 3741:1999, Cor 1:2001 inclus)  
EN 1005-2:2003 + A1 Sécurité des machines - Performance physique humaine - Partie 2: Manutention manuelle de machines et d'éléments de machines  
EN 547-2:1996 + A1 Sécurité des machines - Mesures du corps humain - Partie 2: Principes de détermination des dimensions requises pour les orifices d'accès

EN 547-3:1996 + A1	Sécurité des machines - Mesures du corps humain - Partie 3: Données anthropométriques
EN 1005-1:2001 + A1	Sécurité des machines - Performance physique humaine - Partie 1: Termes et définitions
EN 13478:2001 + A1	Sécurité des machines - Prévention et protection contre l'incendie (Amendment)
EN 1005-3:2002 + A1	Sécurité des machines - Performance physique humaine - Partie 3: Limites des forces recommandées pour l'utilisation de machines
EN ISO 13857:2008	Sécurité des machines - Distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses (ISO/DIS 13857:2006)
EN 614-2:2000 + A1	Sécurité des machines - Principes ergonomiques de conception - Partie 2: Interactions entre la conception des machines et les tâches du travail
EN 614-1:2006+A1	Sécurité des machines - Principes ergonomiques de conception - Partie 1: Terminologie et principes généraux

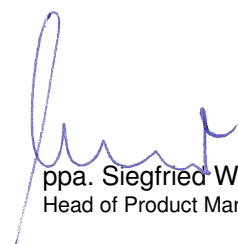
**Important:**

La quasi-machine ne doit être mise en service avant que la machine finale dans laquelle elle doit être incorporée ait été déclarée conforme aux dispositions pertinentes de la directive machine 2006/42/CE.

Neukirchen-Vluyn, 11.10.2010



Lutz Reuter  
Managing Director



ppa. Siegfried Walter  
Head of Product Management